



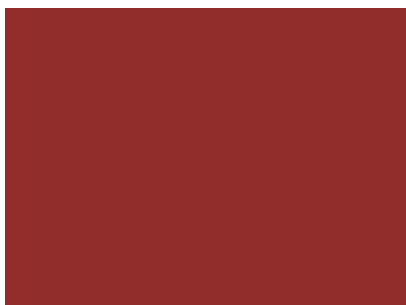
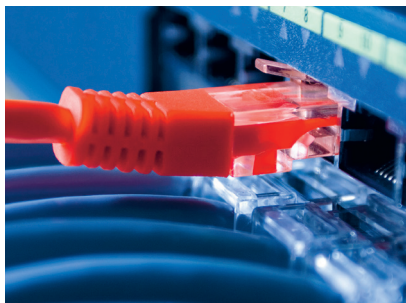
Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

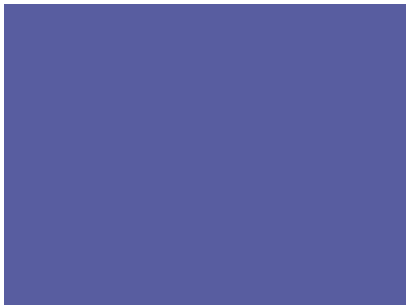
Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Service d'accréditation suisse SAS

Rapport annuel 2015

Service d'accréditation suisse SAS





12⁺
comités sectoriels

✓
643
actions exécutées

41
collaborateurs
(au SAS)



720
organismes accrédités




488
experts techniques



« Nous jetons un regard rétrospectif sur une année réussie intense en travail »



Konrad Flück
Responsable du SAS

Travailler sur le rapport annuel permet de faire une rétrospective des principaux événements de l'année écoulée. L'évaluation du SAS par l'European co-operation for Accreditation (EA) y occupe une place de choix. La période à laquelle s'est déroulée l'évaluation par les pairs, à la fin de mars 2015, a été très intense pour toute l'équipe du SAS, de la préparation aux travaux postérieurs à l'évaluation. Il est donc d'autant plus réjouissant que le SAS ait été bien noté par l'équipe internationale de l'EA (cf. [p. 27](#), 1^{er} article de « Thèmes marquants »). Si cet objectif important, qui revient régulièrement, a pu être à nouveau atteint, c'est grâce à l'engagement sans faille de toutes les personnes concernées.

Même si tous les yeux étaient tournés vers l'évaluation par les pairs, l'activité principale du SAS, c'est-à-dire l'évaluation et le processus d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité, a dû être menée à bien avec le niveau de qualité habituel. Nous y sommes parvenus. Vous en apprendrez plus, [page 14](#) et suivantes, sur le nombre d'actions menées par le SAS au cours de l'année sous revue, leur nature et le nombre de nouveaux organismes d'évaluation de la conformité qui ont été accrédités.

La fin de l'année 2015 s'est accompagnée de quelques changements au sein de la Commission fédérale d'accréditation (AKKO) : le président et plusieurs membres, pour certains de longue date, ont quitté l'AKKO à la fin de la période administrative 2012–2015. Le Conseil fédéral a nommé une nouvelle présidente, Madame Katharina Rentsch, pour la nouvelle période, renouvelé le mandat de membres en place et nommé de nouveaux membres, assurant ainsi une représentation compétente des domaines d'intérêts au sein de l'AKKO (cf. [p. 9](#) et suivantes). A l'occasion de la manifestation célébrant les changements à la tête de l'AKKO, nous avons demandé à Monsieur Jean-Luc Nordmann, président de l'AKKO pendant huit ans, de répondre à quelques questions. Vous trouverez cette interview à la [page 11](#).

Mes remerciements vont à tous les membres de l'AKKO, ceux qui se retirent, ceux qui restent et les nouveaux venus, pour leur engagement en faveur de l'accréditation et je me réjouis de poursuivre notre collaboration.

Avant-propos

Pour le SAS, 2015 a été une année marquante à plusieurs points de vue, comme en attestent d'autres contributions consacrées aux comités sectoriels, à la collaboration avec différents services de la Confédération et dans des organes internationaux, ou encore aux résultats de l'enquête de satisfaction menée auprès de notre clientèle. Dans l'ensemble, c'est une année bien remplie et fructueuse qui vient de s'écouler. De nombreux obstacles ont été surmontés, et d'autres défis nous attendent.

Je tiens à remercier tous les collaborateurs du SAS, les experts techniques travaillant sur mandat du SAS, les membres des comités sectoriels, les membres de l'AKKO, les collaborateurs des services fédéraux concernés et les quelques 720 organismes d'évaluation de la conformité accrédités pour leur engagement en faveur d'un système d'accréditation efficace.

Avec mes salutations les meilleures



Konrad Flück

6 Commission fédérale d'accréditation

- 7 Rapport du président
- 11 Interview avec Jean-Luc Nordmann
- 13 Les membres

14 Des chiffres et des faits

- 15 Un aperçu de l'essentiel
- 16 Les accréditations en chiffres

20 Coopération

- 21 Les Offices fédéraux
- 23 Les comités sectoriels
- 26 International

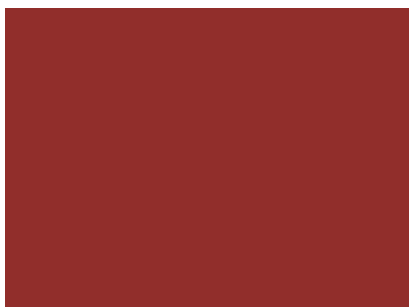
31 Information et communication

- 32 Nouvelle apparence
- 33 Interview avec Dr Yamin Kriescher
- 35 Formation continue
- 36 Les aspects administratifs du travail du SAS

37 Satisfaction du client

- 43 Impressum

Pour une meilleure lisibilité, nous renonçons dans le rapport annuel du SAS à l'utilisation simultanée de la forme féminine et masculine. Il va de soi que toutes les désignations de personnes concernent les deux sexes.



Promouvoir la confiance dans l'accréditation

Durant cette année 2015 intensive en travail, l'AKKO a à nouveau soutenu le SAS avec ses conseils et l'a assisté dans son activité d'accréditation. La représentation compétente des domaines d'intérêts au sein de l'AKKO sera assurée même après le départ du président de l'AKKO et de plusieurs membres de longue date à la fin de la période administrative 2012 – 2015 grâce à un règlement de succession mis sur les rails suffisamment tôt.



KEYSTONE / GAETAN BALLY

Jean-Luc Nordmann
Président de l'AKKO

En tant que service indépendant, le SAS accrédite des organismes d'évaluation de la conformité (OEC) de droit privé et de droit public en Suisse conformément aux exigences internationales reconnues. L'objectif du SAS est de renforcer la confiance dans les prestations de services des OEC accrédités. Les rapports et certificats établis sous une accréditation favorisent la qualité et la sécurité des produits et prestations de services. Ces rapports et certificats sont reconnus à l'étranger dans le cadre d'accords internationaux. Le SAS contribue, grâce à son travail, à la suppression des entraves techniques au commerce et soutient, en faisant partie de l'architecture d'accréditation internationale, des relations commerciales efficaces entre les partenaires nationaux et internationaux. L'AKKO, qui est une commission extraparlamentaire, contribue avec engagement à la réalisation de ces objectifs grâce à l'expérience de ses membres et des groupes d'intérêts qu'ils représentent.

Les objectifs suivants qui concernent concrètement l'activité d'accréditation du SAS influent sur l'activité de l'AKKO :

- promouvoir et protéger la crédibilité du système d'accréditation dans son ensemble ;
- promouvoir la confiance dans l'accréditation et dans les attestations de conformité (certificats, rapports) établis par les organismes accrédités ;
- maintenir et promouvoir l'accès au marché international des produits et prestations de services suisses, mais aussi promouvoir la confiance dans la qualité des institutions accréditées en Suisse ;
- activité économique et efficace avec un bénéfice appréciable pour le client.

Le SAS veille à ce que le système d'accréditation suisse satisfasse aux exigences de la norme internationale *SN EN ISO/IEC 17011:2004, exigences générales pour les organismes d'accréditation procédant à l'accréditation d'organismes d'évaluation de la conformité* et que l'impartialité, l'objectivité et la confidentialité des accréditations soient garanties.

Quatre conférences de l'AKKO

Une des tâches constantes de l'AKKO consiste à se prononcer sur les rapports d'évaluation du SAS établis sur la base des demandes d'accréditation des OEC. En 2015, l'AKKO a évalué plus de 200 rapports à l'attention du responsable du SAS, dont 30 premières accréditations et 174 renouvellements d'accréditations existantes. Le reste des rapports concernait des extensions de la portée de l'accréditation d'accréditations existantes.

Quatre conférences ont été tenues en 2015. Les ordres du jour ont été marqués par des thèmes de la pratique d'accréditation ainsi que par quelques cas concrets, qui ont nécessité une discussion en plénière.

La préparation et le suivi de la Peer Evaluation du SAS par l'European co-operation for Accreditation (EA) qui a eu lieu en avril 2015 et que le SAS a subi avec succès ont constitué des thèmes récurrents (cf. [page 27](#)). Cette évaluation externe du SAS par l'EA se base sur la participation du SAS dans le réseau d'accréditation international. Grâce à la réussite de cet examen périodique, la reconnaissance mutuelle des accréditations et par conséquent la reconnaissance mutuelle des prestations de services et des résultats des organismes accrédités sont promues. Ainsi, l'accréditation contribue à la suppression des entraves techniques au commerce et l'acceptation internationale des prestations d'évaluation accréditées est augmentée sans que des accréditations multiples coûteuses soient nécessaires, fidèle au principe : «évalué une fois, accepté partout».

En 2015, l'AKKO s'est surtout consacrée lors de ses conférences aux thèmes suivants :

- Domaine d'accréditation Aerospace : une solution qui réduirait sensiblement l'investissement extraordinaire du SAS dans le cadre des exigences complémentaires du secteur doit être trouvée.
- Reconnaissance en Allemagne de certificats délivrés par des organismes de certification suisses concernant des

La commission fédérale d'accréditation (AKKO), instituée par le Conseil fédéral, représente les intérêts des associations économiques et des groupes d'intérêts ainsi que des organismes d'évaluation de la conformité (OEC) à l'égard du SAS. Elle conseille le SAS, et, au cas par cas, les autorités concernées dans les questions fondamentales liées à l'accréditation dans le cadre des principes essentiels du système d'accréditation (cf. www.admin.ch/ch/f/ko/ko/gremium_10385.html).

systèmes de management de l'énergie : ces certificats sont maintenant reconnus par l'office fédéral allemand compétent.

- Problématique des ressources au SAS et questions y relatives de priorisation des évaluations, d'uniformisation des rapports ainsi que de réduction du temps écoulé entre l'évaluation et l'établissement du rapport au client.
- Possibilités de réduction des charges administratives : l'AKKO a présenté des propositions au SAS pour réduire les charges administratives et financières des organismes accrédités et du SAS. Cette thématique sera également traitée à l'AKKO en 2016.
- Document SAS n° 707, *Droits et obligations dans le cadre de l'accréditation* : ce document central pour la collaboration du SAS avec les organismes accrédités a fait l'objet de discussions et des propositions ont été formulées pour son développement.

Composition de l'AKKO

En 2015, l'AKKO était représentée par douze représentants de l'économie, de la science et de l'administration (voir [tableau page 13](#)).

Les collègues suivants ont quitté l'AKKO à la fin de la période administrative 2012 – 2015 :

- Albrecht Bereuter : il a représenté les intérêts et le point de vue des assureurs suisses à l'AKKO à partir du 1^{er} juillet 2014.
- Antoine Casabianca : il a représenté les organisations des consommateurs à l'AKKO à partir du 1^{er} juillet 2014.
- Dr Herbert Egolf : dès 1999 il a représenté à l'AKKO les intérêts des organismes d'inspection et de certification et apporté dans l'AKKO son expérience acquise dans les comités internationaux.
- Dr Peter Schmalz : dès 2005 il a représenté les intérêts de l'industrie du bâtiment à l'AKKO.

Remerciements

Je remercie sincèrement ces quatre collègues pour leur engagement personnel important dans l'AKKO et leur présente mes meilleurs vœux de réussite et de plaisir dans leurs activités futures.

J'ai moi-même quitté l'AKKO à la fin de l'année 2015 et je me réjouis de mettre ma charge dans les mains compétentes et expérimentées du Prof. Dr Katharina Rentsch-Savoca. Madame Rentsch représente depuis 2008 les intérêts du domaine de la chimie clinique de la santé publique avec beaucoup d'engagement à l'AKKO.

Le règlement de la succession des membres sortants a été planifié à temps et je me réjouis que le Conseil fédéral ait élu les quatre nouveaux membres de l'AKKO suivants dans le cadre des élections pour le renouvellement intégral de fin 2015 :

- Stefano Dazio (domaine de la construction)
- Bruno Gmür (domaine des assurances)
- Nicole Loichat (domaine de la construction)
- Ulrich Ritter (domaine ferroviaire)

Les nouveaux membres entreront en fonction le 1^{er} janvier 2016. Ils apporteront dans l'AKKO leurs précieuses expériences et compétences des divers domaines professionnels et diverses branches économiques.

Le Conseil fédéral a en outre réélu les membres actuels suivants de l'AKKO pour la période administrative 2016 – 2019 : Katharina Rentsch-Savoca comme présidente, Dominique Barjolle, Daniel Burch, Jean-Luc de Buman, Marlis Henze, Rudolf Horber ainsi que Urs von Känel. Ainsi la participation équilibrée effective des cercles intéressés est assurée sans interruption.

Je remercie tous les membres sortants et ceux qui restent actifs pour leur engagement pour atteindre les objectifs de la Commission et pour leur contribution pour le maintien ainsi que la promotion de notre système d'accréditation suisse. Je souhaite à la présidente et à tous les anciens et nouveaux membres un bon départ et une activité réussie dans leur fonction.

Last but not least, je remercie l'équipe du SAS pour la très bonne collaboration compétente durant toutes ces années et je souhaite beaucoup de succès au SAS dans son activité au bénéfice de l'économie.

« Maintenir une grande qualité et la crédibilité »

Jean-Luc Nordmann s'est retiré de l'AKKO à la fin de la période administrative 2012–2015 après avoir été le président pendant neuf années. Il mérite nos remerciements pour son important engagement personnel dans l'intérêt de l'accréditation. Nous avons prié Jean-Luc Nordmann de nous donner ses impressions rétrospectives et prospectives.

« Avec l'augmentation de la globalisation, la signification d'un système d'accréditation fonctionnant bien s'est encore accrue. »

Jadis et aujourd'hui : quelles sont les modifications / nouveautés qui ont marquées le système d'accréditation suisse durant votre période administrative ?

L'augmentation de la globalisation a intensifié les relations internationales, l'échange de biens et de prestations de services et donc, la signification d'un système d'accréditation fonctionnant bien s'est encore accrue.

Le temps écoulé entre la commande et la livraison s'étant raccourci dans l'économie, cela a entraîné une agitation accrue et des attentes au SAS relatives à une procédure d'accréditation la plus courte possible qui ne sont que partiellement réalisables. Le mécanisme réglementaire dans les comités internationaux est devenu de plus en plus dense. Cela implique une augmentation des procédures administratives sans qu'il y ait eu, en parallèle, des simplifications. Les domaines techniques pour lesquels les organismes peuvent se faire accréditer ont été élargis, par la certification des systèmes de management de l'information et de la protection des données, par les essais au moyen de mesures en 3 dimensions et par les relevés de traces forensiques. L'utilisation accrue des ordinateurs portables en lieu et place des classeurs et du papier par les responsables d'évaluation et les experts techniques chez les clients a permis de simplifier et d'accélérer la procédure (cela doit cependant continuer). Les mesures d'économie de la Confédération ont un impact trop important sur l'effectif du personnel du SAS qui est financé à 80 % par ses clients. Cette problématique de ressources entraîne des retards et des arriérés. Elle a été du moins partiellement corrigée.

L'unification du SAS au siège à Berne a amélioré les contacts formels et augmenté l'efficacité.



KEYSTONE / GAETAN BALY

Informations

sur la personne

Après ses études en droit, Jean-Luc Nordmann avait exercé diverses fonctions dans le secteur privé, auprès du Canton de Bâle-Campagne – comme directeur du KIGA Bâle-Campagne – et auprès de la Confédération – directeur BIGA. Depuis 1999 et jusqu’à sa retraite en 2007, il était le directeur du travail au Secrétariat d’Etat à l’économie (SECO). La présidence de l’AKKO n’était qu’un de ses nombreux mandats dont il a eu la charge depuis sa retraite (il est, p. ex., actuellement le président du « Förderverein Universität Basel »). Jean-Luc Nordmann est marié et vit à Arlesheim. Depuis toujours il suit de près l’actualité politique avec beaucoup d’intérêt. Il aime aller au théâtre, faire des voyages et joue au golf.

Tendances versus continuité : comment voyez-vous le rôle de l’accreditation dans dix, vingt ans ?

L’économie suisse doit s’imposer dans un environnement international de plus en plus dur. Elle a besoin d’exporter ses prestations de services et ses biens avec le moins d’efforts possible et selon des standards reconnus au niveau international (= accrédités) et d’offrir une qualité élevée et fiable aussi en Suisse. De cette manière, un système d’accréditation national et international digne de confiance gagnera encore en importance.

« Le bon conseil » : quels conseils pouvez-vous donner au SAS ?

Le SAS doit s’efforcer – avec l’accompagnement constructif de l’AKKO – de baisser la charge administrative et financière à l’interne et pour les clients et, en même temps, maintenir la qualité et la crédibilité et s’investir dans les comités internationaux avec les partenaires de coalition pour une simplification des procédures.



Les membres

Nom, fonction et entreprise

Intérêts représentés

Président :

Economie, offices fédéraux

Jean-Luc Nordmann, lic. iur.

Ex-directeur du travail (SECO)

Vice-présidente :

Santé

Katharina Rentsch Savoca, Prof. Dr

Cheffe de la médecine de laboratoire, Hôpital universitaire de Bâle

Dominique Barjolle, Dr ing.-agr.

Cheffe de la division paiements directs et agroécologie, Canton de Vaud, Service de l'agriculture (SAGR))

Agriculture, producteurs de denrées alimentaires

Albrecht Bereuter

Head Business Transformation, Operations, Zurich Compagnie d'Assurances SA

Assurance

Daniel Burch

Chef de secteur, Swissmem

Economie

Antoine Casabianca

Presidente, « Associazione consumatrici e consumatori della Svizzera italiana (acsi) »

Consommateurs

Jean-Luc de Buman

Senior Vice President of Corporate Development, Communications & Investor Relations, Société Générale de Surveillance (SGS) SA

Organismes d'évaluation de la conformité actifs au niveau international, reconnaissance internationale

Herbert Egolf, Dr sc. techn. ETH

Directeur, Association suisse d'inspection technique (ASIT)

Organismes d'inspection et de certification

Marlis Henze, Dr iur.

Collaboratrice scientifique, domaine concurrence et réglementation, Economiesuisse, fédération des entreprises suisses

Economie

Rudolf Horber, Dr rer. pol.

Chef de secteur, Swisslabel, Union suisse des arts et métiers (usam)

Petites et moyennes entreprises

Peter Schmalz, Dr, Dipl. Ing. ETH

Propriétaire, Dr P. Schmalz Consulting GmbH

Industrie de la construction, constructionsuisse

Urs von Känel

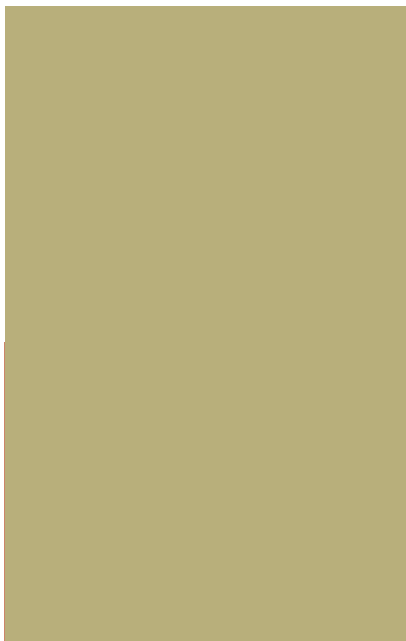
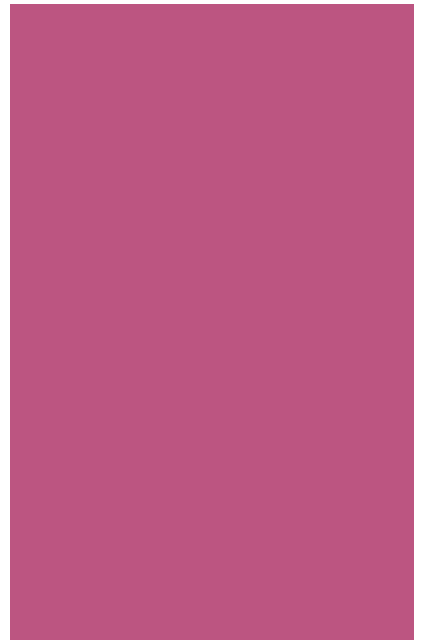
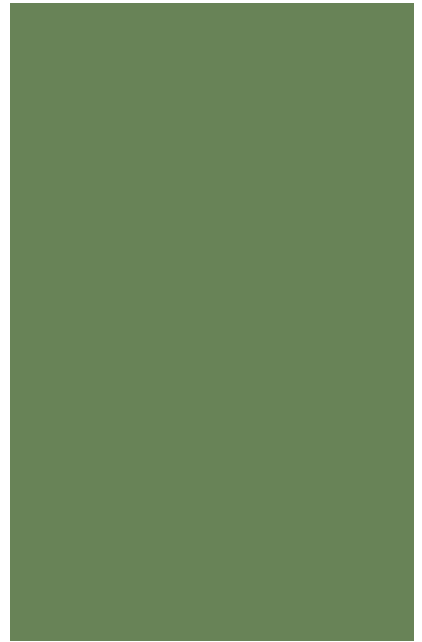
Chef des laboratoires, Electrosuisse Albislab

EUROLAB-CH, organisme accrédité

Président d'EUROLAB-CH – Association suisse des laboratoires d'essais et d'étalonnage



[Pour plus d'informations](#)





Un aperçu de l'essentiel

L'exercice

Au cours de l'année sous revue, l'économie suisse et les autorités ont pu compter sur une infrastructure compétente et efficace de 720 organismes d'évaluation de la conformité (OEC) actifs dans tous les domaines.

En 2015, le nombre d'OEC a diminué de 9 organismes. 25 nouvelles accréditations ont pu être accordées. La différence s'explique par la réduction du nombre correspondant d'organismes suite à une cessation d'activité ou à une fusion.

Avec 30 évaluations pour une première accréditation, 174 évaluations pour un renouvellement de l'accréditation existante ainsi que 439 surveillances d'organismes accrédités, le SAS a exécuté au total 643 actions.

40 des OEC sont des Notified Bodies resp. organismes notifiés qui exécutent dans 20 domaines techniques des évaluations de la conformité de tous genres et dont les résultats sont reconnus dans l'Union européenne (UE). Comparé à l'année 2014, cela correspond à un Notified Body en moins.

Finances

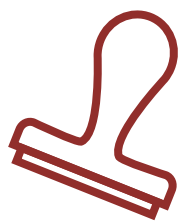
Accréditation	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Compte 2015
Produits (en mio de CHF)	7.2	7.3	7.5	7.8
Coûts (en mio de CHF)	8.0	8.4	8.5	9.1
Degré de couverture (%)	90	87	88	86



[Comptes d'Etat](#)

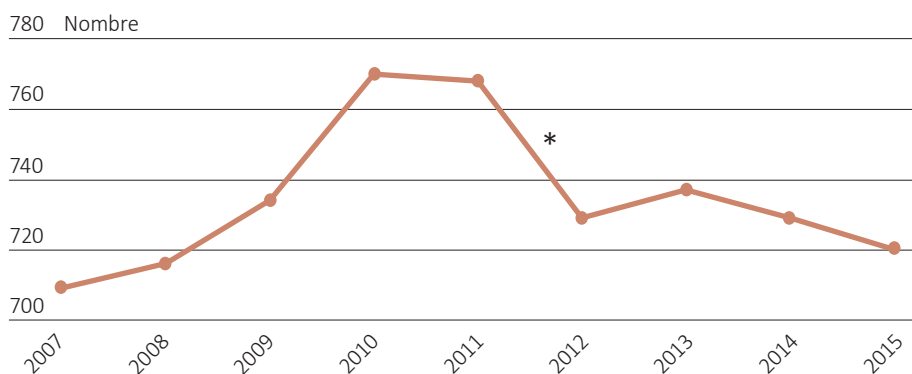
(cf. tomes 2A et 2B)

Le revenu de fonctionnement réalisé a dépassé d'env. 5 pourcent le produit budgété de CHF 7.4 mio. Le montant des coûts qui est resté en deçà de la valeur budgétée de 9.6 mio de CHF (–5%) est dû à des vacances de personnel et aux coûts de renouvellement de la structure TIC du SAS encore pendant.



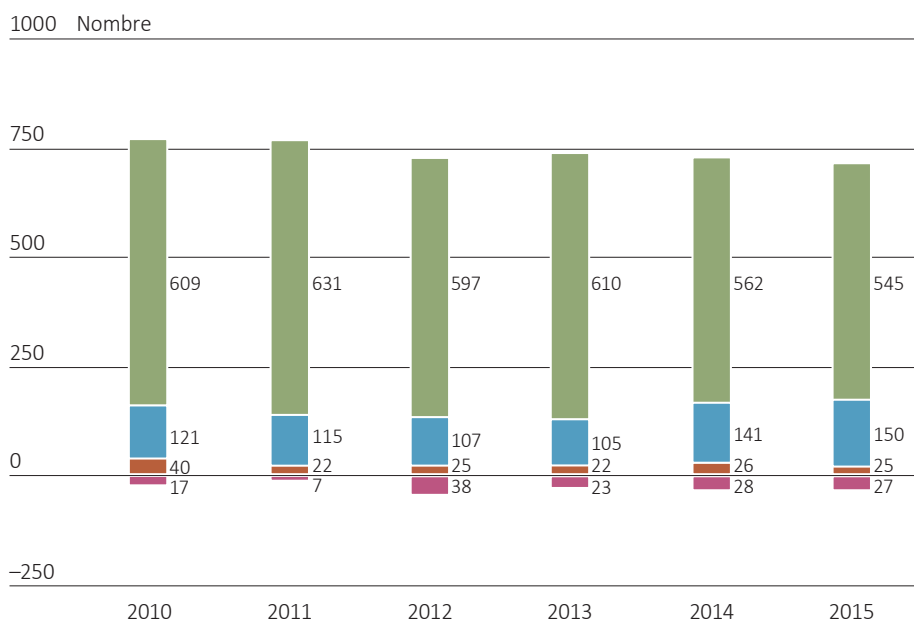
Les accréditations en chiffres

Evolution du chiffre des organismes accrédités en fin d'année



* En 2012, les organismes accrédités séparément pour la certification de systèmes de management de l'environnement ont été intégrés dans les accréditations pour systèmes de management des mêmes clients.

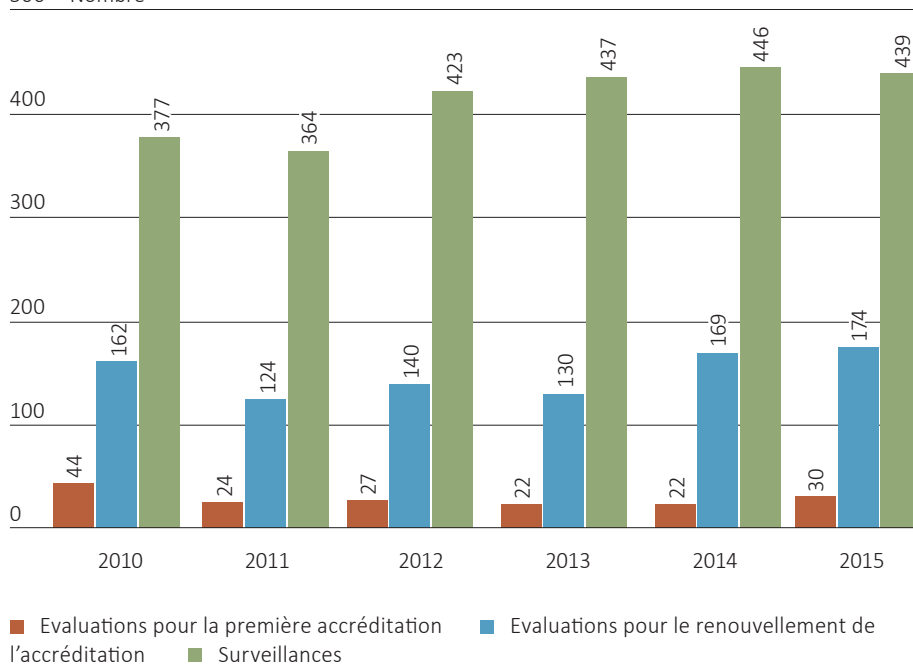
Répartition des organismes accrédités par année



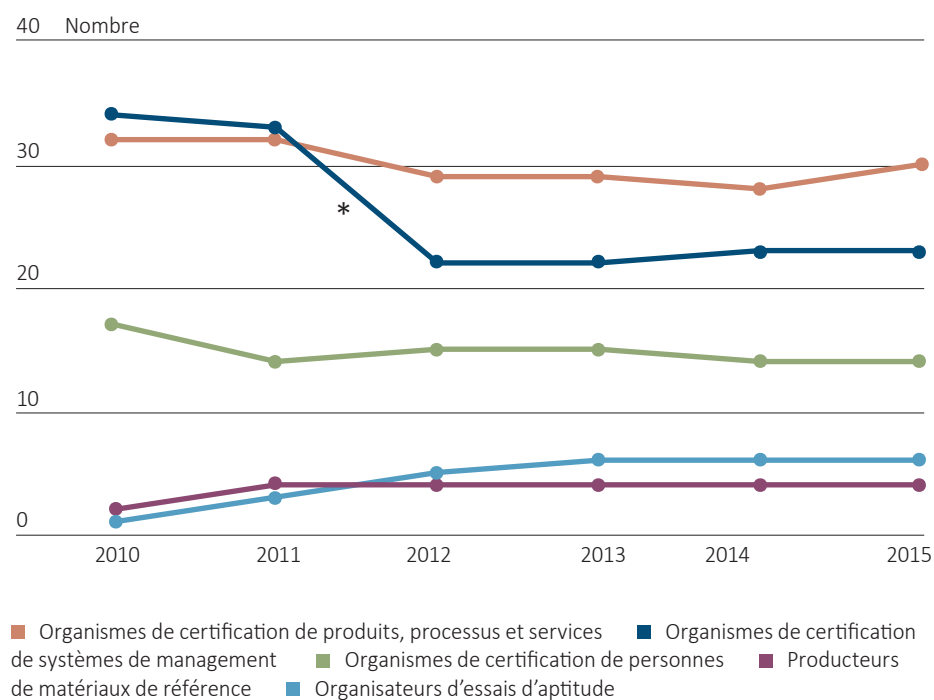
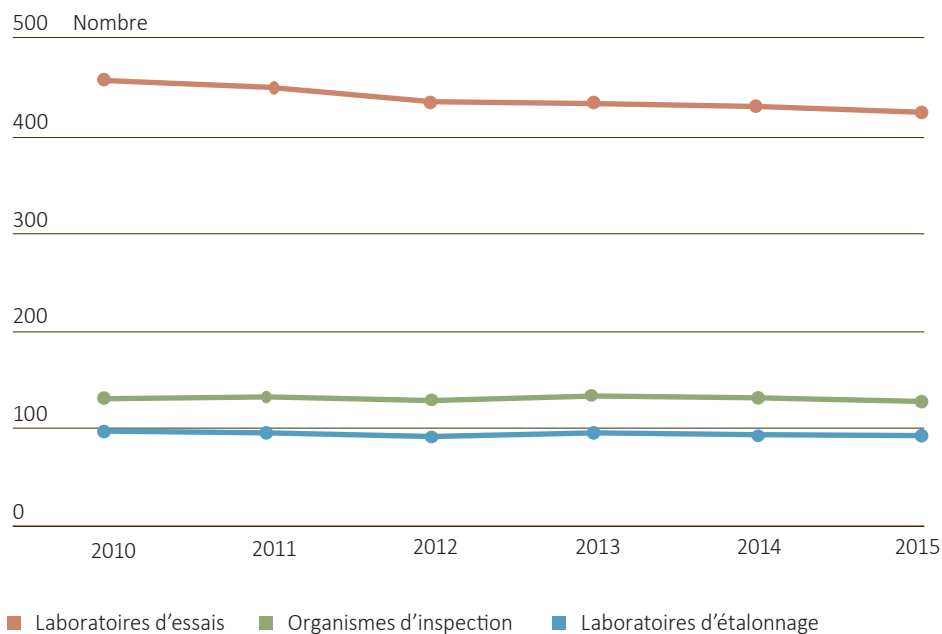
■ Nombre des premières accréditations prononcées ■ Nombre des renouvellements d'accréditations prononcées ■ Nombre d'organismes, où une autre action a été exécutée (principalement des surveillances) resp. où aucune action n'a eu lieu (en fonction de l'état dans le cycle d'accréditation) ■ Nombre d'organismes qui ne sont plus accrédités et d'organismes qui ont été intégrés dans d'autres organismes

Actions excutées

500 Nombre

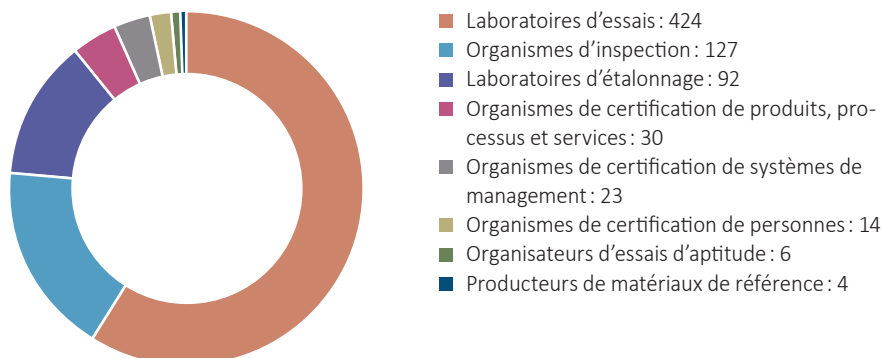


Evolution des différents types d'accréditation



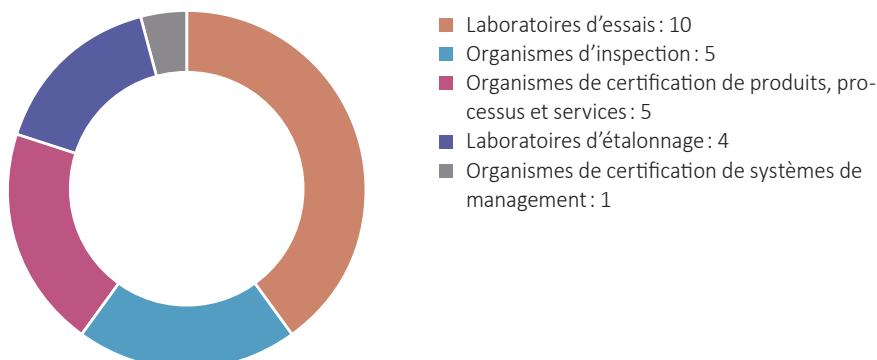
* En 2012, les organismes accrédités séparément pour la certification de systèmes de management de l'environnement ont été intégrés dans les accréditations pour systèmes de management des mêmes clients.

Répartition des organismes accrédités actifs selon type d'accréditation à fin 2015

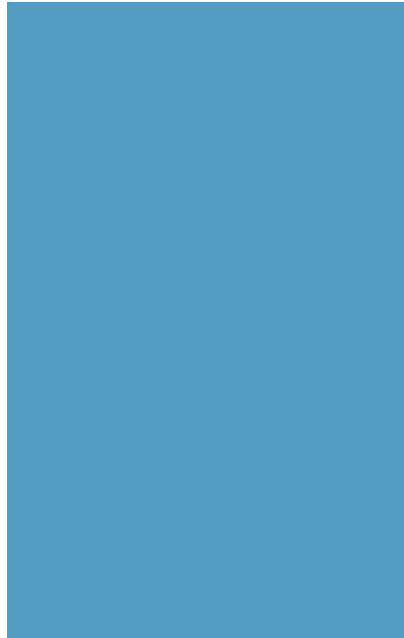


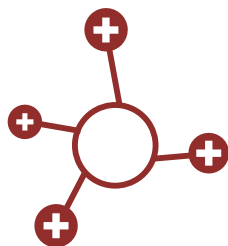
Total des organismes accrédités en 2015 : 720

Répartition des premières accréditations en 2015 selon type d'accréditation



Total des premières accréditations : 25





Les Offices fédéraux

L'accréditation représente un moyen majeur pour soutenir les autorités fédérales et les cantons dans le domaine de l'évaluation de la conformité. La collaboration avec les Offices fédéraux est donc importante. En 2015, cette collaboration s'est faite dans le cadre des thèmes suivants.

Suppression du domaine d'accréditation QuaThéDA

Le référentiel modulaire QuaThéDA (Qualité Thérapie Drogue Alcool) est une norme de qualité axée sur la qualité de structure et de processus des institutions d'assistance en cas de dépendance. Dans le passé seuls les organismes de certification de systèmes de management accrédités selon la norme internationale ISO/CEI 17021 et pour QuaThéDA pouvaient octroyer des certifications. Au cours de l'année 2015, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a décidé qu'à partir du 1^{er} janvier 2016 les organismes de certification n'auraient plus besoin d'une accréditation pour octroyer des certifications selon QuaThéDA. Quels étaient les motifs pour cette prise de décision ?

Le marché pour les certifications selon QuaThéDA est restreint et concerne en premier lieu la Suisse. En conséquence, la rentabilité pour les organismes de certification y compris l'accréditation de ce domaine aurait été plutôt insignifiante. Etant donné qu'il n'est pas dans la lignée de l'OFSP que la certification QuaThéDA ne soit proposée plus que par quelques organismes, il a décidé par la suite de ne plus exiger d'accréditation pour ce système de management. Afin d'assurer la qualité des certifications dans ce domaine, l'OFSP planifie d'introduire son propre mécanisme de surveillance gratuit.

Le SAS a décidé, sur la base de la décision de l'OFSP, de supprimer le domaine d'accréditation QuaThéDA avec effet au 31 décembre 2015 et de ne plus le proposer, même sur une base volontaire, sous l'accréditation.

En novembre 2015, le SAS a informé les organismes de certification qui ont QuaThéDA dans leur portée de l'accréditation de cet état de fait et des mesures en relation avec l'expiration de l'accréditation de ce domaine.

Nouvelles bases pour l'évaluation des organismes désignés dans le domaine des produits de construction

En collaboration avec l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), le SAS a élaboré une nouvelle check-list pour l'évaluation conforme et harmonisée des organismes à désigner. Elle se base sur la nouvelle loi sur les produits de construction. Le document s'intitule : « Check-list pour la loi sur les produits de construction (RS 933.0) resp. pour le Règlement (UE) n° 305/2011 établissant les conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction – pour les laboratoires d'essais / pour les organismes de certification de produits et / ou pour le contrôle de la production interne / pour les organismes d'évaluation technique ». La version officielle de la check-list sera publiée en temps opportun sur le site internet du SAS.

Collaboration du SAS dans la commission des produits de construction

Dans le cadre de la commission des produits de construction dans laquelle le SAS collabore activement, les stratégies suivantes ont été élaborées et adoptées pour les lois sur les produits de constructions révisées :

- a) stratégie de la surveillance du marché
 - b) stratégie de communication
 - c) stratégie pour l'organisme d'information sur les produits
- Ces stratégies serviront de base de travail au domaine technique des produits de construction.

La sous-commission «Normendialog» de la commission des produits de construction a par ailleurs commencé son travail. La révision de la loi sur les produits de construction a renforcé l'importance des normes harmonisées (hEN). Ces normes s'appliquent lorsque le fabricant établit la déclaration de performance prescrite pour le produit de construction. En conséquence, il est important que les normes EN soient reprises rapidement en Suisse et de manière correcte en tant que normes SN EN. Conformément à l'art. 15, alinéas 3 et 4 de l'Ordonnance sur les produits de construction (OPCo), les institutions nationales des normes sont tenues de retirer les normes nationales qui existent dans le domaine de réglementation hEN pour éviter qu'il y ait redondance resp. des entraves techniques au commerce.



Les comités sectoriels

Les comités sectoriels (CS) ont comme objectif l'interprétation des exigences des normes pour les domaines respectifs et eu égard à des critères spécifiques d'accréditation et à de nouveaux développements. Les CS soutiennent ainsi le SAS dans la mise en application et l'harmonisation des exigences normatives pertinentes au niveau national et international. Ils forment un pont entre l'économie, les associations professionnelles, la Confédération, les cantons et le SAS. Des experts de la branche, des représentants des associations professionnelles et des collaborateurs du SAS sont membres des CS.

Les comités sectoriels et leur responsable



Matériaux de construction

Dr Nicolas Guscioni



Chimie

Dr Hans-Jakob Ulrich



Electrotechnique

Orlando Holenstein



Technologie de l'information

Thomas Hilger



Etalonnage

Olivier Kauer



Médecine de laboratoire

Peter Roos



Agriculture

Lorenz Roggli



Denrées alimentaires

Dr Barbara Plaschy,
Manuela Quintilii



Médecine légale et criminalistique

Simon Herren



Transport de personnes et marchandises

Paolo Pesenti



Essais destructifs et non destructifs sur matériaux

Dr Yamin Kriescher



Certification

Richard Säggerer

Informations des comités sectoriels

Nous présentons par la suite diverses nouveautés et décisions des comités sectoriels.



Matériaux de construction

Responsable : Dr Nicolas Guscioni

La nouvelle « check-list de la loi fédérale sur les produits de construction (RS 933.0) resp. du Règlement (UE) n° 305/2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction » du SAS et de l'OFCL a été discutée au CS en vue de sa prochaine finalisation et publication. Ce document est destiné aux laboratoires d'essais, organismes de certification de produits, organismes de certification pour le contrôle de la production de l'usine et à des organismes d'évaluation technique. Les organismes inscrits pour la désignation resp. la notification doivent indiquer les références et explications nécessaires dans le cadre de cette check-list.



Chimie

Responsable : Dr Hans-Jakob Ulrich

Les travaux de représentation uniformisée des portées de l'accréditation pour le domaine de la chimie ont été poursuivis en 2015. L'objectif étant l'optimisation de la traçabilité de la planification d'évaluation et de l'engagement de l'expert technique. Les travaux comprennent les étapes partielles suivantes :

- classification en domaines d'activité, sous-domaines et principes de mesure ;
- application en termes de qualifications et d'engagement des experts techniques ainsi que la représentation des portées de l'accréditation (registres STS) ;
- assurer par une planification systématique que tous les domaines d'activité, sous-domaines et techniques de mesure sont évalués dans des intervalles convenables et en tenant compte du risque.



Technologie de l'information

Responsable : Thomas Hilger

Une sous-commission du CS de technologie de l'information a collaboré dans la conception de la norme internationale

ISO/CEI 27001:2015 qui concernait surtout la détermination de la durée de l'audit et la check-list de l'annexe D.



Médecine de laboratoire

Responsable : Peter Roos

Le projet des critères pour l'exploitation de laboratoires médicaux 3.0 (KBMAL 3.0) élaboré par l'Union Suisse de Médecine de Laboratoire (USML) a été discuté de manière détaillée au CS. Du point de vue des membres du CS, des compléments sont encore nécessaires dans la KBMAL surtout en ce qui concerne la supervision des laboratoires d'hôpitaux de type B.

Lors de l'interprétation des non-conformités qui ont été prononcées dans le cadre des évaluations exécutées pour le passage à la nouvelle norme SN EN ISO 15189:2013, diverses priorités sont apparues ([cf. procès-verbal de la séance du CS du 16.12.2015](#)). Ces points doivent encore être approfondis lors des évaluations suivantes.



Médecine légale et criminalistique

Responsable : Simon Herren

Le CS a décidé que pour les deux sous-comités sectoriels dans le domaine de la médecine légale (sous-comité sectoriel chimie forensique et toxicologie / génétique forensique (ISO/CEI 17025)) un sous-comité sectoriel commun pour le domaine de la criminalistique sera créé pour les deux normes. Il portera le nom « relevé de traces forensique et enquêtes forensiques ».



Certification

Responsable : Richard Sägesser

Les critères spécifiques pour l'accréditation par le SAS d'organismes de certification de tous genres font l'objet d'une modification substantielle avec l'aide du comité sectoriel. Cette modification durera probablement env. deux ans. L'objectif étant de fixer les directives d'exécution et les principes directeurs déterminants du SAS pour l'application des exigences des normes correspondantes et des directives complémentaires de l'EA et de l'IAF, en complément des documents SAS n° 707, « Droits et obligations dans le cadre de l'accréditation », et n° 741 « Règles relatives à l'accréditation ».



International

L'accréditation représente un facteur important dans la suppression des obstacles techniques au commerce et pour l'ouverture au marché international. La dimension internationale de l'accréditation a pour conséquence que les systèmes d'accréditation nationaux s'interconnectent et se coordonnent.

L'architecture d'accréditation internationale

Le SAS est membre de l'EA, de l'IAF et de l'ILAC. Il fait donc partie d'une vaste architecture d'accréditation internationale et fait valoir les intérêts nationaux dans ces organisations internationales – dans le cadre de l'EA au niveau européen resp. à l'IAF et à l'ILAC au niveau international (cf. L'Ordonnance sur l'accréditation et la désignation (OAccD, art. 22 : « Le SAS défend les intérêts suisses auprès des organismes étrangers et internationaux qui traitent de la compétence d'organismes d'accréditation ou d'organismes d'évaluation de la conformité. »)



[EA](#), [IAF](#), [ILAC](#)

Abréviations

EA	European co-operation for Accreditation
IAF	International Accreditation Forum
ILAC	International Laboratory Accreditation Cooperation
ISO	International Organization for Standardization
MLA	Multilateral Agreement
MRA	Multilateral Recognition Arrangement
OEC	Organismes d'évaluation de la conformité
UE	Union européenne
WG	Working Group

L'objectif majeur de ces organisations et de la coopération internationale est la reconnaissance au niveau européen et international des accréditations et donc des rapports et certificats établis par des organismes accrédités. Les accords, tels que le MLA ou le MRA, conclus entre des organismes d'accréditation, garantissent au niveau international le sérieux et l'équivalence des accréditations. Ainsi, le signataire est tenu de reconnaître les organismes accrédités comme s'il les avait lui-même accrédités.

L'accréditation représente donc aussi une mesure qui crée la confiance et la confiance est indispensable dans ce monde globalisé où de nombreux produits et prestations de service subissent des processus de production transfrontaliers.

Les différents comités et groupes de travail créés par les organisations internationales et dans lesquels le SAS collabore activement, ont comme objectifs la compréhension commune et une interprétation harmonisée de toutes les normes internationales pertinentes.



Thèmes marquants

Le SAS subit avec succès l'évaluation de l'EA

Du 23 au 27 mars 2015 le SAS a été examiné par l'EA sous toutes les coutures. L'équipe de l'EA, composée de représentants des huit organismes d'accréditations européens, a examiné l'activité du SAS à son siège à Berne et a accompagné des équipes d'évaluation du SAS à onze activités d'évaluation d'OEC dans toute la Suisse. Dans l'ensemble, le SAS a obtenu de bons résultats pour sa sixième évaluation internationale.

Le SAS évalue et accrédite des OEC sur la base de normes internationales et d'exigences techniques. L'objectif de l'accréditation est le renforcement au niveau international de la confiance dans la compétence et les prestations de services des OEC accrédités.

En tant qu'organisme d'accréditation et membre de l'EA, le SAS subit régulièrement une «peer evaluation» resp. une «évaluation par les pairs» – la dernière avant l'évaluation actuelle ayant eu lieu fin 2010. Cette évaluation se fait sur la base de critères fondés et transparents et revêt un caractère contraignant pour le dénommé «Signatory-Status» dans le cadre des accords multilatéraux (MLA et MRA) de l'EA, de l'ILAC et de l'IAF. Le but de cette évaluation est de vérifier si l'organisme d'accréditation national satisfait aux exigences de la norme internationale SN EN ISO/CEI 17011 *Evaluation de la conformité – Exigences générales pour les organismes d'accréditation procédant à l'accréditation d'organismes d'évaluation de la conformité* ainsi qu'à celles des documents contraignants de l'EA, de l'ILAC et de l'IAF et s'il les applique dans son propre système d'accréditation. Concrètement, cela concerne par exemple les exigences au système de management, aux ressources en personnel et leur compétence, au recours à des évaluateurs externes sur mandat, à l'exécution d'évaluations et à l'établissement du rapport y relatif, à la couverture complète des éléments de la norme et des domaines techniques ainsi qu'à la prise de décision en relation avec la procédure d'accréditation de l'organisme d'accréditation national.

En 2015 le SAS a à nouveau passé ce processus d'évaluation avec succès et les accords multilatéraux dans les domaines de l'étalonnage, de l'essai, de l'essai dans les laboratoires médicaux, de la certification de systèmes de management, de produits et de personnes ainsi que de l'inspection conservent leur validité. La reconnaissance mutuelle des systèmes d'accréditation nationaux et des prestations de services y découlant dans le domaine de l'évaluation de la conformité dans le cadre des MLA et MRA mentionnés est, de ce fait, assurée.



Décisions de l'EA Horizontal Harmonization Committee (HHC)

Dans le cadre de l'EA HHC les travaux suivants ont été exécutés et les décisions suivantes prises concernant le document EA-1/22, Revision 02, EA Procedure and Criteria for the Evaluation of Conformity Assessment Schemes by EA Accreditation Body Members :

- Le document d'évaluation « Validation of a Scheme » a été élaboré et discuté. Après sa finalisation, il servira d'aide aux organismes d'accréditation pour fixer les critères et exigences pour la validation de nouveaux systèmes.
- Le HHC a décidé que les systèmes des organismes d'évaluation de la conformité (OEC) qui étaient déjà valables sous l'accréditation avant l'entrée en vigueur du document EA-1/22 (c'est-à-dire en mai 2015), ne devaient pas impérativement parcourir le processus d'analyse selon EA-1/22.
- Le document EA-1/22 est de nouveau en révision et se trouve depuis fin 2015 à l'EA pour consultation. Les nouveautés et précisions suivantes sont prévues :
 - La première précision réside dans le fait que le document se focalise sur les « Conformity Assessment Schemes » (CAS), dans lesquels un « Scheme Owner » (SO) est clairement identifiable et peut être contacté.
 - Il a également été précisé que le document n'est pas applicable si le SO représente simultanément un OEC qui a fait une demande d'accréditation. Ce cas est réglé par la norme d'accréditation correspondante.

EA WG Laboratory Committee (LC) Interlaboratory Comparisons (ILC) Calibration

Pour confirmer le MLA de l'EA pour le domaine de l'étalonnage, le groupe de travail mandaté élabore des mesures comparatives et les sous-traite. Un institut de métrologie national est le plus souvent mandaté pour l'exécution et l'évaluation. L'essai interlaboratoire dure au maximum une année. En 2015, des mesures comparatives ont été initiées dans les domaines de la thermométrie, de l'humidité et des décharges électrostatiques.



Collaboration avec l'organisme d'accréditation allemand (DAKKS)

Au 1^{er} janvier 2015, le SAS a pu conclure un accord important avec le DAKKS pour le domaine des certifications accréditées selon la norme ISO 50001 (systèmes de management de l'énergie). L'accord stipule que tous les organismes de certification suisses qui délivrent des certificats en Allemagne selon la norme ISO 50001, doivent être évalués une fois par année par le DAKKS conjointement avec le SAS. Cette coopération permettra d'obtenir la reconnaissance des certificats suisses par le ministère fédéral des finances allemand. Ce pas important permettra aux entreprises ayant leur domicile en Allemagne et qui sont certifiées par un organisme de certification suisse de faire valoir des restitutions d'impôts selon la « Spitzenausgleich-Effizienzsystemverordnung (SpaEfV) ».

La législation allemande stipule que seuls les certificats de systèmes de management de l'énergie délivrés sous l'accréditation par un Etat membre de l'UE sont reconnus. En tant qu'Etat non-membre de l'UE, les certificats suisses n'ont donc pas été reconnus même s'ils étaient délivrés sous l'accréditation du SAS. Après d'âpres négociations entre le SECO et les autorités allemandes, ce désavantage a pu être éliminé grâce à la coopération entre le SAS et le DAKKS.

Les premières évaluations par le DAKKS ont été exécutées avec succès en 2015.

La situation en Allemagne en relation avec les restitutions d'impôts possibles représente une exception. Le SAS n'a pas eu connaissance de problèmes concernant la reconnaissance et l'acceptation de certificats dans tous les autres pays, dans lesquels des organismes de certification de systèmes de management accrédités par le SAS délivrent des certificats selon la norme ISO 50001.



IAF Technical Committee (TC) WG ISO 20000

Le document IAF MD 18: Application of ISO/IEC 17021:2011 in the Service Management Sector (ISO/IEC 20000-1) élaboré par le groupe de travail a été publié le 8 janvier 2015 et mis en vigueur. Il contient, outre les critères d'application resp. les exigences d'accréditation de la norme ISO/CEI 17021, également ceux pour les organismes de certification qui délivrent des certifications dans le domaine des systèmes de management Service TI selon la norme ISO/CEI 20000-1.

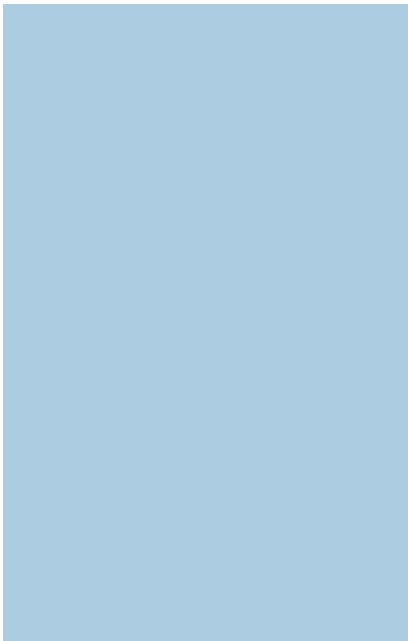


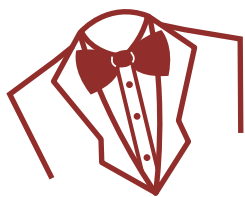
Décisions du comité ISO CASCO qui se charge des questions relatives à la conformité

Deux normes très importantes pour le SAS et ses OEC accrédités sont en révision au niveau de l'ISO. Cette révision a lieu habituellement tous les cinq ans. Il s'agit des normes suivantes :

- ISO/CEI 17011:2004 : Evaluations de la conformité – exigences générales pour les organismes d'accréditation procédant à l'accréditation d'organismes d'évaluation de la conformité ;
- ISO/CEI 17025:2005 : Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais.

Les deux révisions de norme existent à fin 2015 en tant que version « Committee Draft » (CD) et se trouvent en concertation dans le processus de révision en tant que « Draft International Standard » (DIS). Le SAS est directement impliqué dans le processus de révision et représente ses intérêts dans le comité technique de l'ISO pour la norme ISO/CEI 17011.





Nouvelle apparence

Dans l'exercice de son activité, le SAS mise sur une communication la plus uniforme et transparente possible avec ses groupes cibles. Cette communication se fait d'une part par le contact direct avec ses clients et tous les autres interlocuteurs et, d'autre part à travers les canaux principaux de communication du SAS. Il s'agit, en plus de notre site internet, de la brochure d'accréditation et du rapport annuel. Comme vous l'aurez peut-être remarqué, ce dernier revêt un nouvel habillage.

Rapport annuel du SAS

Vous retrouverez dans le rapport annuel de cette année toutes les rubriques connues ; leur contenu a seulement été légèrement condensé. La grande nouveauté concerne cependant la mise en page : elle a été entièrement remaniée et le résultat est probant. On attend de la mise en page non seulement qu'elle soit belle et plaisante – cet aspect marquera l'œil du lecteur – mais aussi un confort de lecture optimal. La mise en page est donc sobre et lisible et se concentre sur les faits.

Site internet du SAS

Sur notre site internet vous trouverez toutes les informations sur le thème de l'accréditation et l'évaluation de la conformité. Pas surprenant : en 2015 aussi, le moteur de recherche pour tous les organismes accrédités par le SAS a été de loin le plus utilisé. En introduisant des critères de recherche divers, les registres du SAS des organismes d'évaluation de la conformité accrédités peuvent être recherchés ce qui permet de visionner leur portée de l'accréditation actuelle.



Site internet du SAS :
www.sas.admin.ch

Si vous préférez une lecture à l'écran au document imprimé : Jetez-y un coup d'œil sous
www.sas.admin.ch.

Sur la base du remplacement de l'actuel Content-Management-System (CMS) du site internet prévu pour toute l'administration fédérale pour 2016, nous avons dû, au second semestre 2015, élaborer des bases conceptuelles et mettre en place le changement vers le nouveau CMS.

« Notre travail est adapté aux besoins des clients »

Certes, le site internet du SAS représente une carte de visite importante du SAS. Cependant, pour le bon déroulement des affaires liées à l'accréditation, la communication directe avec les divers interlocuteurs du SAS est décisive. Yamin Kriescher, responsable d'évaluation (RE) du SAS, secteur « Métrologie et ingénierie » vous donne un compte-rendu dans son interview.



La collaboration avec les OEC est en règle générale bonne et coopérative.



Monsieur Kriescher, quelle est l'importance du contact direct avec vos clients, donc avec les responsables des organismes, les responsables des systèmes de management, etc. des organismes d'évaluation de la conformité (OEC) que vous gérez ?

Le contact direct avec nos clients est naturellement décisif pour notre travail. Une grande partie de notre temps de travail est consacrée au contact avec nos clients et les autres interlocuteurs du SAS – que ce soit lors des évaluations sur place, au téléphone ou par courriel.

Et lorsque vous n'êtes pas en contact direct avec les clients ?

Le reste de notre travail concerne aussi majoritairement nos clients. Les évaluations doivent être planifiées et préparées et nécessitent un travail postérieur dont font partie la rédaction et la finalisation du rapport. S'ajoutent à cela la collaboration avec les experts techniques, la coopération dans les groupes de travail internationaux, la direction d'un comité sectoriel et plus encore. Certains de nos collègues remplissent également des tâches internationales pour le SAS.

Comment percevez-vous le contact direct avec les OEC, p. ex. dans le cadre d'une évaluation sur place ?

La collaboration est en règle générale bonne et coopérative. Je constate cependant une plus grande tension lors d'évaluations pour une première accréditation, pour le renouvellement de l'accréditation ainsi que pour les extensions de la portée de l'accréditation. Cela peut avoir des situations durcies pour conséquence que le RE essaiera de résoudre par une médiation.



Informations sur la personne

Après des étapes professionnelles à Aarau, Berlin, Paris et Zurich, Yamin Kriescher (58) exerce son activité en tant que responsable d'évaluation auprès du SAS. Ayant obtenu son doctorat en physique, il gère des OEC de différents types d'accréditation de domaines techniques et physiques variés. Il est le père de deux enfants et vit à Berne.

Qu'est-ce qui importe, selon vous, dans la communication avec les OEC ?

Communiquer de manière claire et crédible et agir de façon ferme et néanmoins pragmatique. Utiliser la marge de manœuvre au sein de l'instrument des normes et des lois qui détermine l'agissement en tant que RE. Le responsable d'évaluation doit cependant être en mesure de définir des limites claires en cas de besoin.

Quelles sont les conditions pour une communication crédible ?

Une compétence technique basée sur nos formations en sciences naturelles ou techniques ainsi qu'une bonne préparation. Le respect et l'intérêt pour le travail de l'OEC et de ses collaborateurs doivent également être perceptibles.

Peut-il y avoir des malentendus, p. ex. dans le cadre des évaluations ?

Oui, par exemple lorsque le sens de circulaires du SAS contenant des informations importantes adressées aux OEC n'a pas été suffisamment compris. Une formule d'appel directe et personnelle dans le courrier est sûrement d'un grand secours dans ces cas.

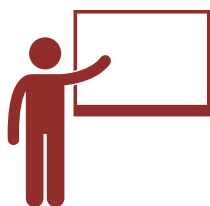
Recevez-vous des feed-back des OEC sur la communication du SAS – p. ex. sur son site internet ?

Presque pas car hormis pour la recherche de documents dont ils ont besoin, tels que les guides ou les check-lists, les OEC n'ont pas suffisamment de temps pour consulter notre site internet.

Quelles sont les critiques de la part des clients au sujet de leur collaboration avec le SAS, qu'apprécient-ils ?

Ils apprécient moins un nombre plus important de non-conformités et notre facture. Ils critiquent aussi plus fréquemment les durées de traitement trop longues, ce qui est dû au fait que le travail en amont pour le traitement de chaque dossier n'est que partiellement visible vers l'extérieur. Notre engagement ainsi que notre compétence technique sont appréciés.

Monsieur Kriescher, nous vous remercions pour cette interview.



Formation continue

Formations et conférences

Thème de la contribution	Orateur	Formation
Approche nouvelle et globale : directives UE / désignation / notification	Dr Nicolas Guscioni	Cours pour experts techniques 22.10.2015, Berne
Accréditation: bases et termes	Dr Yamin Kriescher	Cours pour experts techniques 22.10.2015, Berne
• L'accréditation, un instrument pour établir la confiance / bases et définitions • Evaluation de la compétence technique – organismes d'inspection (ISO/CEI 17020) • Incertitude de mesure, étalonnage, traçabilité • Préparation d'une évaluation en tant qu'expert technique • Déroulement de l'évaluation sur place	Ian Mann	Cours de formation pour experts techniques 09./10.11.2015, Lausanne
• Procédure d'accréditation et documentation de l'évaluation • Principes généraux d'un système de management (ISO/CEI 17025 – ISO 15189 – ISO/CEI 17020)	Marie-Noëlle Python	Cours de formation pour experts techniques 09./10.11.2015, Lausanne
• Evaluation de la compétence technique – laboratoires • Aspects humains lors d'une évaluation • L'évaluation sur place	Dr David Rais	Cours de formation pour experts techniques 09./10.11.2015, Lausanne
Accords bilatéraux / désignation / notification d'organismes accrédités	Dr Nicolas Guscioni	Cours de formation pour experts techniques 10.11.2015, Lausanne
Exigences normatives de la norme SN ISO/CEI 17025 et d'autres normes	Thomas Hilger	Séminaire EUROLAB / SNV « Management des documents dans le laboratoire » 18.11.2015, Winterthour

Articles spécialisés

Titre	Auteur	Revue
L'accréditation des laboratoires médicaux : mise en application de la nouvelle version de la norme ISO 15189:2012	Marie-Noëlle Python	Pipette – Swiss Laboratory Medicine, n° 06, décembre 2015



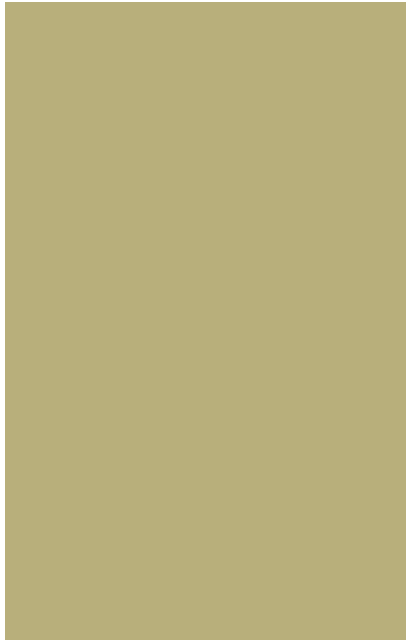
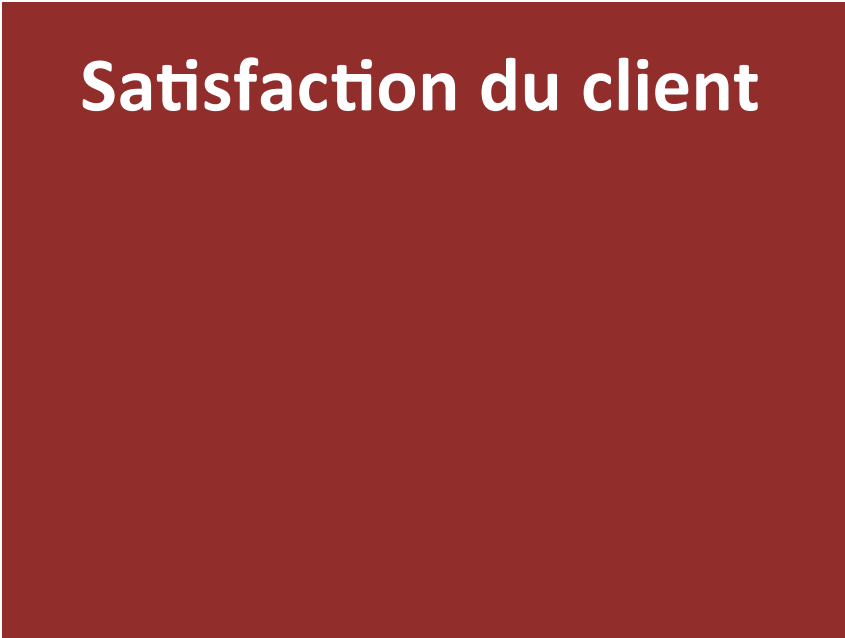
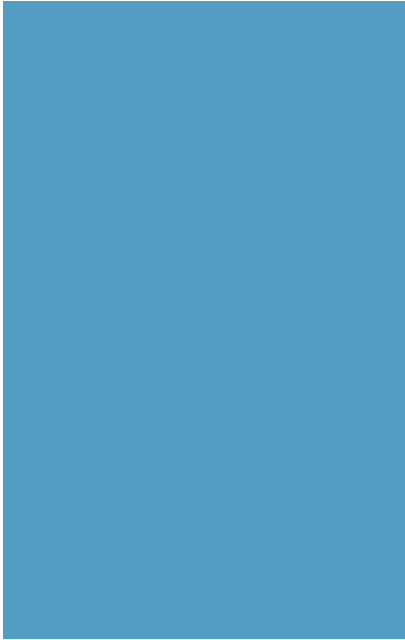
Les aspects administratifs du travail du SAS

E-Billing

Afin de faciliter le flux des paiements et pour augmenter l'automatisation du traitement des paiements, l'administration fédérale offre à tous les émetteurs de factures la possibilité de soumettre des factures électroniques. Ces e-factures permettent à l'émetteur de transmettre par voie électronique toutes les données de facturation nécessaires au destinataire de la facture. A la fin de l'année 2015, le SAS a informé ses fournisseurs et experts techniques que les factures devront être présentées sous forme électronique s'il est prévisible que la somme des factures dépasserait le montant de CHF 5 000.– pendant la durée du contrat. L'administration fédérale propose différentes possibilités de paiement pour l'envoi électronique des factures et permet ainsi un envoi en format pdf, une saisie manuelle des données de facturation sur le portail d'un Service Provider ou, en particulier pour les entreprises, l'établissement de factures à partir du système de comptabilité/facturation (ERP).

Nouveau règlement pour la facturation des frais lors d'activités d'évaluation

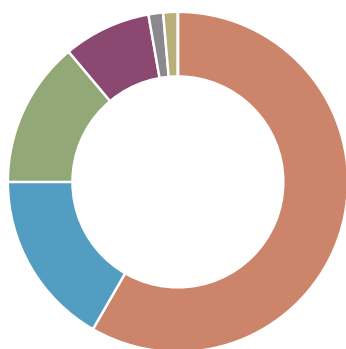
Avec la révision de l'art. 93a de l'Ordonnance sur le personnel de la Confédération (OPers), les employés de la Confédération sont tenus de décliner toute invitation susceptible de restreindre leur indépendance et leur liberté d'action. Ceci est valable notamment pour les invitations de personnes participant à ou concernés par un processus de décision. L'application de ce règlement a comme conséquence l'adaptation de la facturation des frais dans le cadre des activités d'évaluation du SAS. Les experts techniques et les organismes d'évaluation de la conformité (OEC) en ont été informés dans le courant de l'année par le SAS. Ainsi, les responsables d'évaluation et les experts techniques doivent payer eux-mêmes leur repas de midi et une éventuelle nuit à l'hôtel. Une invitation par l'OEC n'est plus possible. En contrepartie, les frais occasionnés seront facturés avec les frais de l'activité d'évaluation. Ce règlement est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2015 pour toutes les activités d'évaluation auprès des OEC.





L'accréditation comme plus-value pour nos OEC

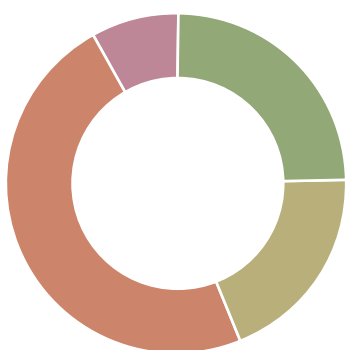
Pour l'année d'accréditation 2015, 174 organismes d'évaluation de la conformité (OEC) qui ont obtenus pour une première ou nouvelle fois l'accréditation ont été priés de répondre à diverses questions. 73 OEC ont participé à l'enquête, ce qui correspond à un taux de réponse d'environ 42 %.



Quel est votre type d'accréditation ? (n=72)

Les OEC contactés ainsi que les réponses reçues correspondent approximativement à la répartition réelle des types d'accréditation des OEC accrédités par le SAS. 58 % des réponses proviennent de laboratoires d'essais, 14 % d'organismes d'inspection, 17 % de laboratoires d'étalonnage et 11 % des autres types d'accréditation. Les réponses reçues permettent donc des déclarations représentatives de la satisfaction de nos OEC.

■ Laboratoires d'essais : 58 % ■ Laboratoires d'étalonnage : 17 % ■ Organismes d'inspection : 14 % ■ Organismes de certification de produits, processus et services : 8 % ■ Organismes de certification de systèmes de management : 1 % ■ Organismes de certification de personnes : 1 %



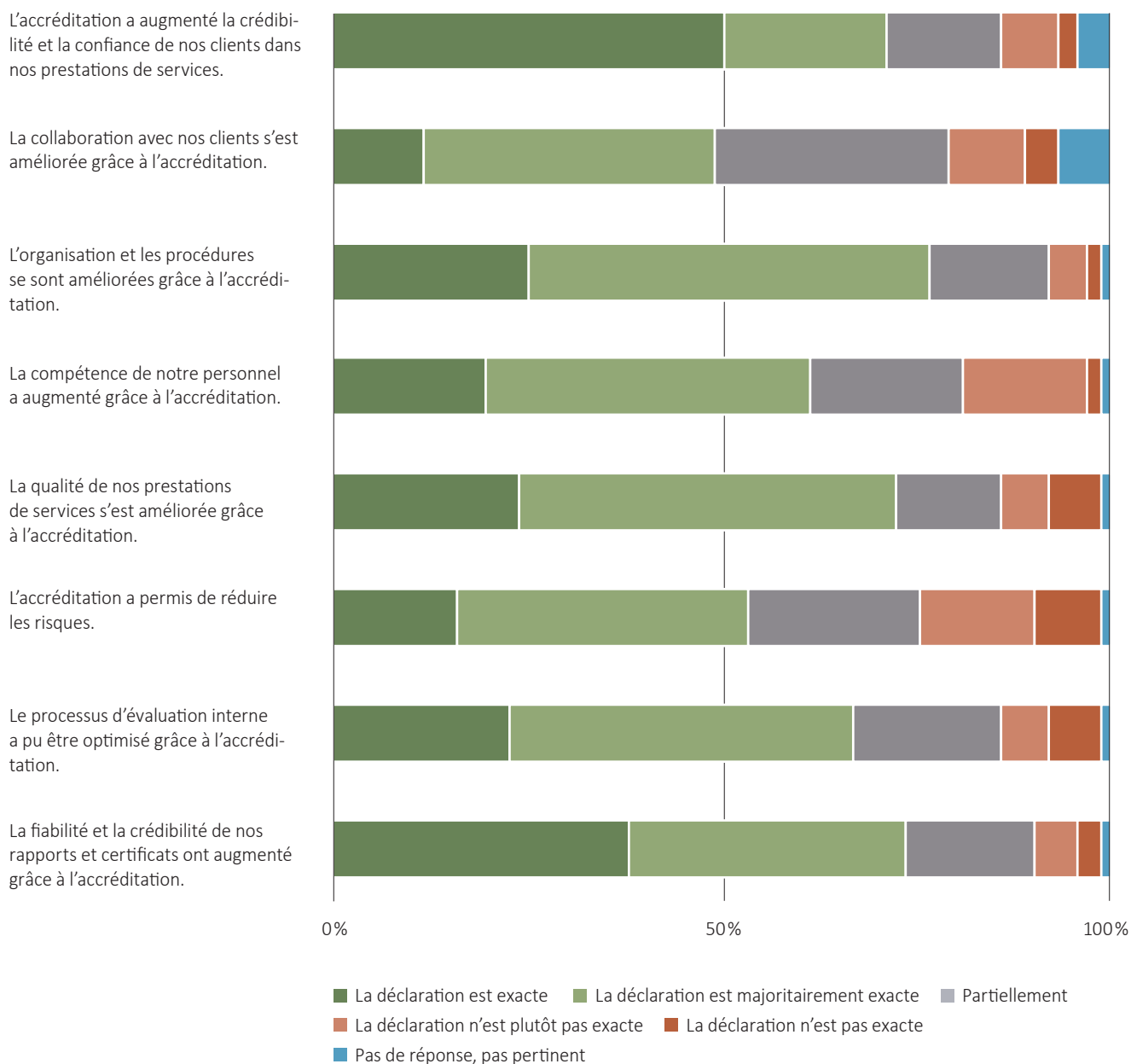
L'accréditation est-elle prescrite par la loi pour les prestations de services que vous proposez ? (n=73)

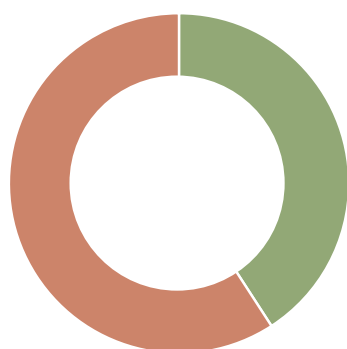
44 % des OEC contactés indiquent que l'accréditation est prescrite par une législation, tout au moins pour une partie des prestations de services qu'ils proposent. Cette part est comparable à celle de l'enquête précédente (2014 : 43 %), alors qu'en 2013 elle se situait vers 50 %. Env. 56 % des OEC sont actifs dans des domaines où l'accréditation n'est pas du tout ou majoritairement pas obligatoire.

■ Oui : 25 % ■ Majoritairement oui : 19 % ■ Non : 48 % ■ Majoritairement non : 8 %

Quel est le bénéfice obtenu par l'accréditation ? (n=72)

Env. 70 % de tous les participants à l'enquête indiquent que la crédibilité et la confiance de la clientèle dans les prestations de services ont augmenté grâce à l'accréditation. Plus de trois quart des OEC indiquent que l'organisation interne de mise en place et des procédures a pu être améliorée grâce à l'accréditation. Plus de 70 % sont de l'avis que la qualité des prestations de services a été augmentée grâce à l'accréditation. Les remarques suivantes relatives au bénéfice de l'accréditation sont à mentionner en particulier : la meilleure situation initiale dans la collaboration avec des partenaires, la reconnaissance des rapports d'essais à l'étranger ainsi que l'amélioration de la compétitivité.

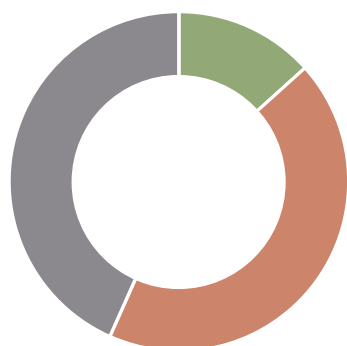




■ Oui: 41 % ■ Non: 59 %

Etablissez-vous des rapports et des certificats qui servent à vos clients à exercer leur activité à l'étranger ? (n=71)

La question relative à la reconnaissance des certificats et rapports à l'étranger n'a été posée qu'aux OEC dont les rapports et certificats apportent un bénéfice à leurs clients à l'étranger. Cela s'applique à env. 41 % de tous les OEC ayant participé à l'enquête et sous-entend que pour plus de la moitié des OEC, la reconnaissance des certificats et rapports n'est importante que sur le territoire suisse.



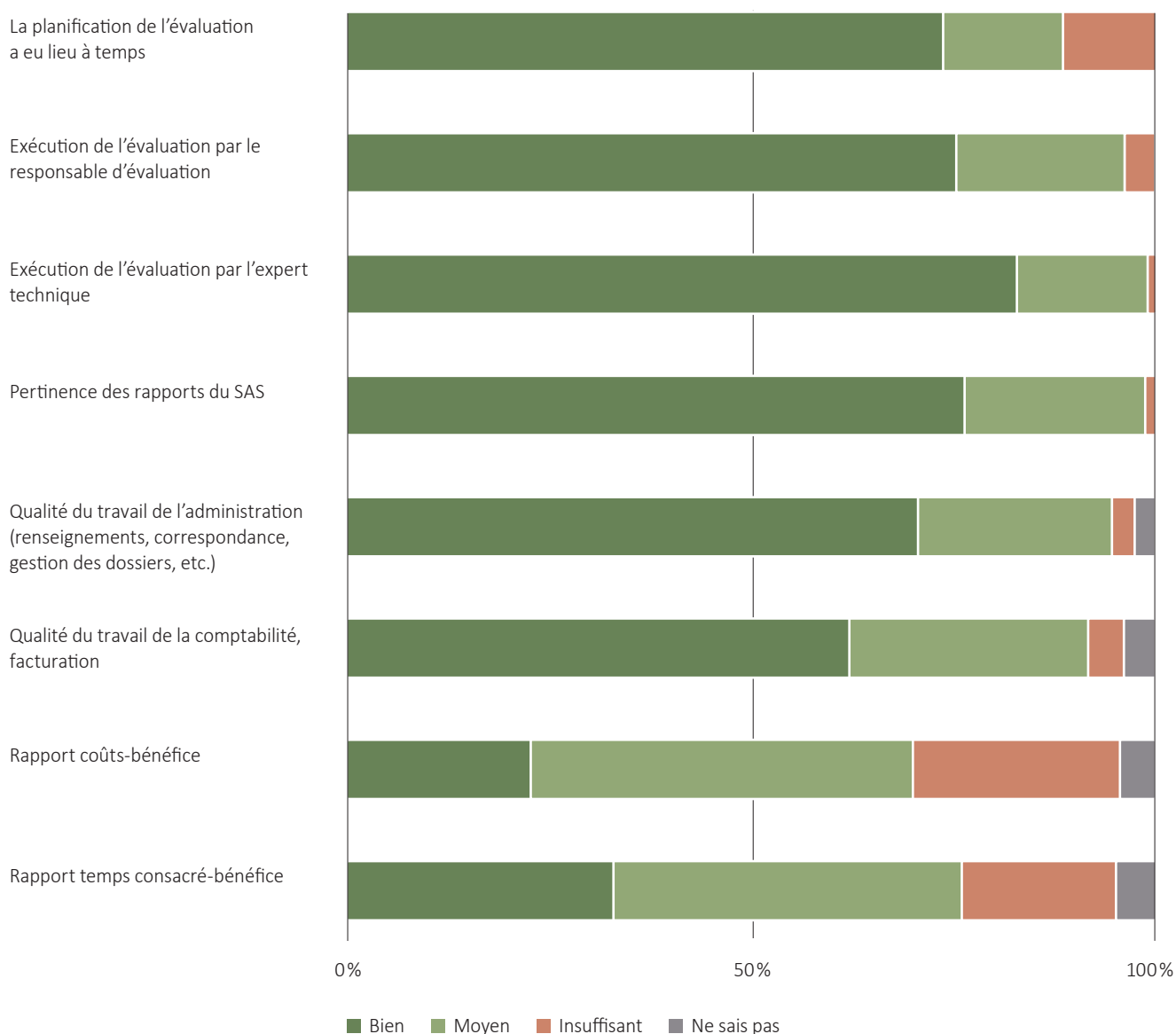
■ Oui: 14 % ■ Non: 43 %
■ Ne sais pas: 43 %

Avez-vous eu connaissance de cas où vos rapports ou certificats n'ont pas été reconnus à l'étranger ? (n=30)

Environ 43 % des 30 OEC, dont les rapports et certificats pour les clients sont utilisés à l'étranger, n'ont pas connaissance de cas de reconnaissance défaillante à l'extérieur de la Suisse et 43 % n'ont pas répondu à cette question. Dans certains cas il manque cependant la reconnaissance internationale, ce qui est à imputer aux exigences applicables dans le pays concerné qui exigent un examen par un autre organisme.

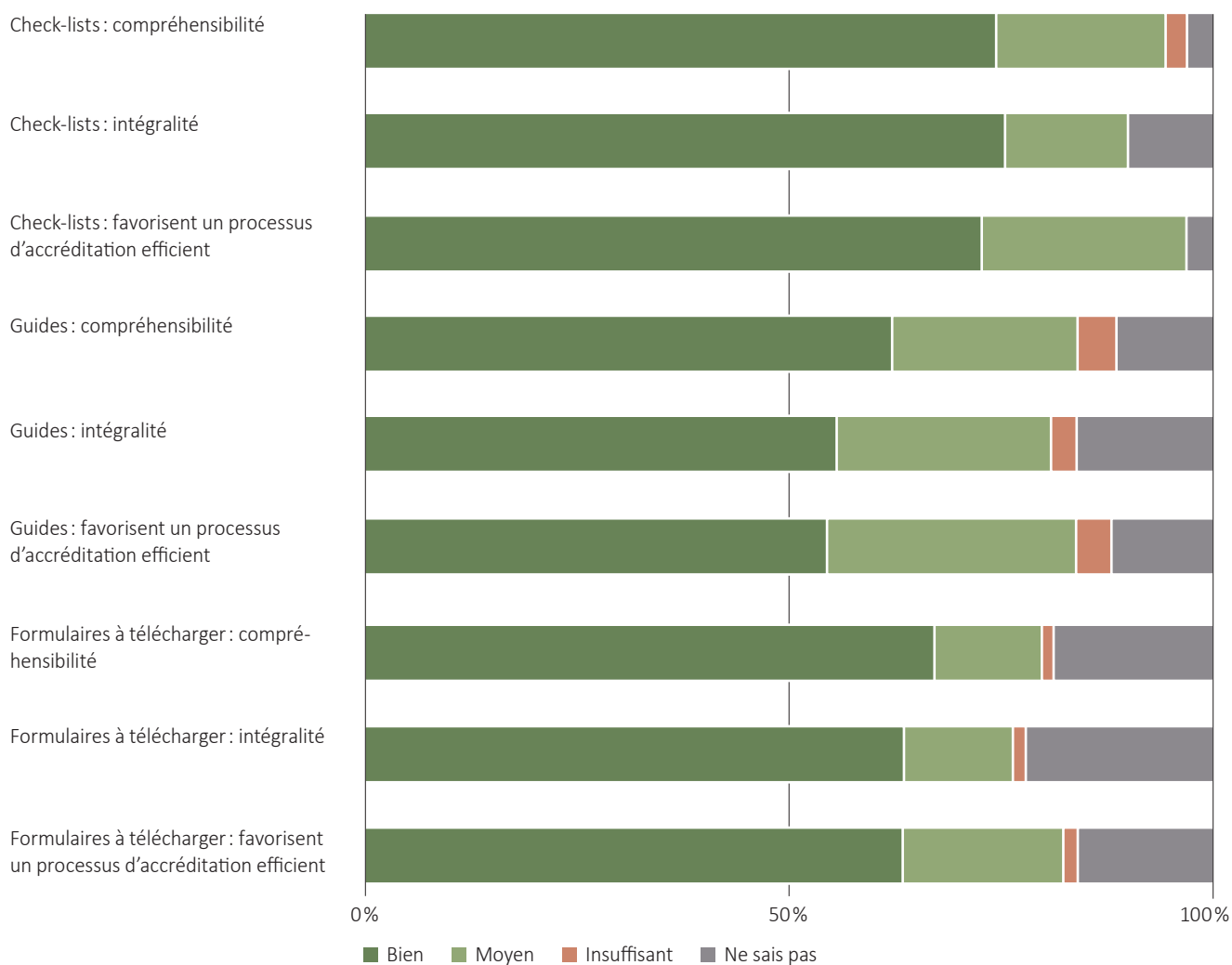
De quelle manière appréciez-vous les aspects suivants de l'accréditation resp. des prestations de services du SAS ? (n=72)

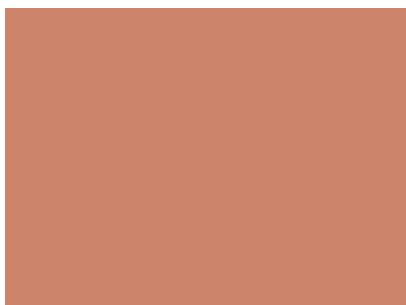
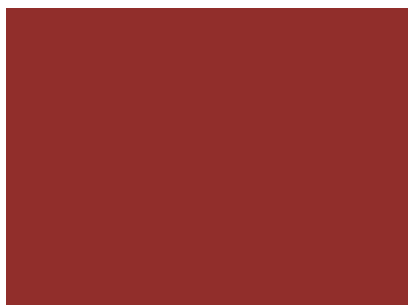
Environ trois quart des organismes qui ont participé à l'enquête estiment que les délais pour l'évaluation ont été planifiés suffisamment tôt, les OEC restants préféreraient un rendez-vous plus tôt. Aussi bien les experts techniques que les responsables d'évaluation ont obtenu de bons résultats lors de l'exécution des évaluations. Leur travail a été jugé par plus de 95 % des organismes interrogés comme étant bon ou du moins satisfaisant. Trois quarts des OEC estiment que l'impact des rapports d'évaluations est bon. Un quart des participants est cependant d'avis que le temps consacré et le bénéfice sont dans un rapport insatisfaisant. Alors que 30% considèrent que le rapport coûts-bénéfice de l'accréditation est insuffisant.



Comment jugez-vous la qualité des documents de base ? (n=68 – 70)

Tout comme les années précédentes, la qualité des documents de base du SAS est majoritairement jugée comme étant bonne. Les propositions d'amélioration des env. 27 réponses sont multiples. Quelques-unes font remarquer que le SAS devrait disposer de plus de ressources en personnel, pour avoir plus de temps à consacrer aux activités d'évaluation et pour répondre aux demandes. D'autres considèrent que le rapport coût-bénéfice est insuffisant et attirent l'attention sur le fait que l'accréditation promeut l'économie et que, de ce fait, une participation financière plus importante de la part de la Confédération serait souhaitable. Par ailleurs, des délais de réalisation plus longs pour la mise en œuvre de modifications fondamentales dans les procédures et exigences devraient être accordés et plus de formations proposées. Ces propositions d'amélioration ainsi que d'autres seront examinées par le SAS et les améliorations mises en œuvre dans la mesure du possible.



**Editeur**

Secrétariat d'Etat à l'économie
SECO
Service d'accréditation suisse SAS
Holzikofenweg 36, CH-3003 Berne
Tél. +41 (0)58 463 35 11,
Fax +41 (0)58 463 35 10

Responsable

Konrad Flück

Rédaction

Stefanie Hägler, Christina Sury
Traduction en français : Jeannine
Zeidguy-Fluri

Collaboration

Konrad Flück
Jean-Luc Nordmann (Commission
fédérale d'accréditation)
Les responsables des comités
sectoriels
Les collaborateurs du SAS

Design

SECO, secteur publications

Reproduction

Autorisée avec indication de la
source, justificatif souhaité

Droit d'image

Page de couverture : Shutterstock
Jean-Luc Nordmann : Keystone /
Photopress (Gaetan Bally)
Icônes : Shutterstock et SECO,
secteur publications

Edition

Mai 2016